



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

DIRECTION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES HUMAINES

CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

DEUXIÈME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Deux exercices à partir de cas pratiques dont :

- 1) la mise en forme d'un document à soumettre à la signature du supérieur hiérarchique
(coefficient 2) ;
- 2) un exercice de comptabilité (coefficient 2)
(durée : 2 heures)

Date : jeudi 21 juillet 2022

Le sujet comporte 5 pages en recto verso (page de garde incluse).

Vous devez réaliser les exercices EXCLUSIVEMENT sur les feuilles d'examen fournies.

L'utilisation d'une calculatrice non programmable est autorisée.

Aucun autre document n'est autorisé.

Important :

- Tous documents personnels ou appareils électroniques sont interdits.
- Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la copie d'examen. Toute mention d'identité, de signature, d'initiale ou de paraphe sur toute autre partie de la copie entraînera l'annulation de votre épreuve.
- L'utilisation d'une autre couleur pour souligner est considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Vous devez utiliser uniquement de l'encre noire ou bleue (pas de turquoise par exemple).
- Les feuilles de brouillon ne sont pas prises en compte.
- Tous les candidats doivent remettre une copie, même blanche. Dans cette hypothèse, ils signent leur copie en indiquant "copie blanche".

- **1) exercice de cas pratique : Mise en forme d'un document à soumettre à la signature du supérieur hiérarchique.**

Consigne : Mettez en page, sur la feuille d'examen fournie, le texte suivant selon les normes administratives.

Logo de la Polynésie. Ministère. Service administratif. Courrier n° 20/Ministère/Service Du 21 juillet 2021
Affaire suivie par : Bureau des Affaires Financières A Mesdames et Messieurs les chefs de département, de cellules et de bureaux. Objet : Réunion des chefs de département, de cellules et de bureaux relative à la procédure d'élaboration du budget du service. Réf. : Circulaire n° 2022-24/MEF du 15 juin 2022 relative à la nouvelle procédure d'élaboration du budget de la Polynésie française. P.J. : Calendrier d'élaboration du budget de la Polynésie française. Mesdames et Messieurs les chefs de département, de cellules et de bureaux, La crise économique et sociale impacte directement les ressources financières de la Polynésie française qui doit s'adapter en révisant son processus d'élaboration du budget de la Polynésie française. La circulaire citée en référence prévoit qu'un volet de la nouvelle procédure d'élaboration du budget doit être mise en œuvre au niveau des services administratifs de la Polynésie française. Dans ce contexte, je vous invite à participer à une réunion le jeudi 15 septembre 2022, à 8H30 dans la salle Aorai. Au cours de cette réunion seront évoqués les sujets suivants : - Information sur la nouvelle procédure d'élaboration du budget de la Polynésie française ; - Mise en œuvre de la nouvelle procédure d'élaboration du budget au niveau du service ; - Rétroplanning de l'élaboration du budget du service. Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les chefs de département, de cellules et de bureaux, en ma parfaite considération. Prénom NOM Directeur de service Signature.

• **2) exercice de cas pratique : Exercice de comptabilité**

Consigne : Répondez aux questions suivantes, le cas échéant, sur la base des tableaux joints, sur la feuille d'examen fournie.

Vous pouvez utiliser une calculatrice non programmable.

1) D'après le tableau n°1 :

1. Quel est le montant total des crédits de fonctionnement des Programmes 96005, 96006 et 96007 cumulés ?
2. Arrondi à l'entier près, quel est le montant moyen de crédits de fonctionnement des programmes de la mission 960 ?
3. Les élus de l'Assemblée de la Polynésie française souhaitent réduire de 15% les crédits de fonctionnement de l'Assemblée de Polynésie française. Arrondi à l'entier près, quel serait le montant de ces crédits en appliquant cette réduction ?

2) D'après le tableau n°2 :

4. Quel compte d'affectation spéciale a le montant de crédits représentant environ 15,3% du montant total ?
5. Quel est le montant moyen des comptes d'affectation spéciale ?
6. Pour l'ensemble des comptes d'affectation spéciale, quel est le montant total des crédits de fonctionnement fixés pour la mission « Travail et emploi » ?
7. Créez un tableau avec uniquement les lignes relatives aux intitulés « Vie sociale » et en faire le total.

3) D'après le tableau n°3 :

8. Par ordre croissant, quelles sont les cinq missions qui ont les montants de crédits de fonctionnement les moins élevés ?
9. A l'entier près, quelle est la part des montants des missions 960, 970 et 990 cumulés sur le montant total des crédits de fonctionnement ?

4) Formulez les données suivantes dans un tableau en ajoutant une information sur l'augmentation des recettes de fonctionnement d'un exercice à l'autre en pourcentage au centième près :

- Le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017 prévoyait un montant total de recettes de fonctionnement de 135 234 708 939 F CFP.
- Le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018 prévoyait un montant total des recettes de fonctionnement de 139 690 495 103 F CFP.
- Le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018 prévoyait un montant total de recettes en fonctionnement de 161 122 197 382 F CFP.
- Le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2019 prévoyait un montant total de recettes en fonctionnement de 163 598 528 864 F CFP.
- Le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2021 prévoyait un montant total de recettes de fonctionnement de 148 719 731 589 F CFP.
- Le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2022 prévoyait un montant total de recettes de fonctionnement de 160 925 242 754 F CFP.

Tableau 1 : Répartition des crédits de fonctionnement du budget général pour l'exercice 2022.

ANNEXE 1 : ARRETE N°1/2022
REPARTITION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL POUR L'EXERCICE 2022

Mission	Intitulé mission	Programme	Intitulé programme	Montant
960	POUVOIRS PUBLICS	96001	GOUVERNEMENT	688 828 617
		96002	ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	2 289 850 050
		96003	CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL	94 385 400
		96005	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	484 094 556
		96006	RELATIONS EXTÉRIEURES	63 233 577
		96007	PERSONNEL DE CABINET	957 067 000
		96008	COMMUNICATION	18 035 700
			TOTAL MISSION 960	4 595 494 900

Tableau 2 : Montant des crédits de fonctionnement fixé pour chaque compte d'affectation spéciale (CAS) par mission pour l'exercice 2022.

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FRPH	966	Économie générale	2 000 000 000
	990	Gestion fiscale	5 000 000
TOTAL FRPH			2 005 000 000
FPPH	966	Économie générale	1 350 000 000
	TOTAL FPPH		
FIPTH	967	Travail et emploi	63 000 000
	TOTAL FIPTH		
FDTC	023	Virement à la section d'investissement	80 000 000
	964	Tourisme	70 000 000
TOTAL FDTC			150 000 000
FIGD	990	Gestion fiscale	5 000 000
	991	Gestion financière	7 597 000 000
TOTAL FIGD			7 602 000 000
FELP	967	Travail et emploi	6 500 000 000
	971	Vie sociale	26 505 000 000
	990	Gestion fiscale	10 000 000
TOTAL FELP			33 015 000 000
FPSS	970	Santé	587 425 000
	971	Vie sociale	45 000 000
	990	Gestion fiscale	49 575 000
TOTAL FPSS			682 000 000
FSDE	974	Réseaux et équipements structurants	4 000 000 000
	TOTAL FSDE		
FCTAJ	975	Transports	930 000 000
	TOTAL FCTAJ		
TOTAL			49 797 000 000

Tableau n°3 : Le montant des crédits de fonctionnement par mission pour l'exercice 2022.

Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
022	Dépenses imprévues	400 000 000
023	Virement à la section d'investissement	18 763 438 830
960	Pouvoirs publics	4 595 494 900
	<i>dont programme 96007 Gouvernement - Personnels de cabinet</i>	<i>957 067 000</i>
961	Moyens internes	1 198 865 261
962	Personnel	32 301 761 209
963	Partenariat avec les collectivités	16 592 274 227
964	Tourisme	2 387 492 750
965	Développement des ressources propres	3 902 466 108
966	Economie générale	2 272 960 380
967	Travail et emploi	9 846 903 890
968	Culture et patrimoine	1 226 997 597
969	Enseignement	4 467 441 047
970	Santé	3 768 346 423
971	Vie sociale	5 574 173 344
973	Environnement	698 912 396
974	Réseaux et équipements structurants	4 882 660 006
975	Transports	3 798 290 638
976	Urbanisme, habitat et foncier	2 095 479 868
990	Gestion fiscale	26 121 981 880
991	Gestion financière	16 029 302 000
	TOTAL	160 925 242 754